

vendredi 11 octobre 2002

Création d'un Fonds pour le Capital Investissement Régional

Francis Mer, Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Daniel Lebègue, Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations, Francis Mayer, Vice-Président de la Banque Européenne d'Investissement, Francis Carpenter, Directeur Général du Fonds Européen d'Investissement, Alfonso Iozzo, Administrateur Délégué du groupe bancaire italien San Paolo IMI et S.E. Giovanni Dominedo, Ambassadeur d'Italie en France, ont inauguré le fonds de fonds baptisé *Fonds pour le Capital Investissement Régional* ("FCIR").

Le nouveau fonds, doté de 70 M€, a pour objectif de prendre des participations dans des fonds régionaux de capital investissement. Il sera financé par le groupe Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), via CDC PME, à hauteur de 40 M€, par la BEI, via le Fonds Européen d'Investissement, à hauteur de 20 M€, et par le groupe San Paolo IMI, via sa filiale NHS, à hauteur de 10 M€.

Le Fonds pour le Capital Investissement Régional (FCIR) aura une véritable vocation territoriale et renforcera la gamme des véhicules de financement régionaux. Il sera complété par les Fonds d'Investissement de Proximité, dont la création a été annoncée par Jean-Pierre Raffarin, Premier Ministre, et par Renaud Dutreil, Secrétaire d'Etat aux PME, au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions Libérales et à la Consommation, à Lyon le 7 octobre dernier, dans le cadre du futur projet de *Loi sur l'initiative économique*. La CDC participera à leur expérimentation avec les collectivités locales.

Ce fonds aura une structure juridique de Fonds commun de placement à risque (FCPR) et sera géré par les équipes de CDC PME. Il vise, à terme, une présence dans une douzaine de fonds régionaux, en prenant des participations significatives, aux côtés d'investisseurs privés. Les entreprises cibles des fonds dans lesquelles le FCIR investira seront des PME de moins de 500 salariés. Le FCIR portera une attention particulière aux fonds régionaux axés sur le financement des jeunes entreprises.

Lors de cette signature, Francis Mer a notamment déclaré : " Ce nouveau fonds renforcera les capacités d'intervention des fonds de capital-risque en faveur des PME-PMI dans les régions et en faveur de la création d'entreprises. La participation du Fonds Européen d'Investissement et d'un grand groupe bancaire européen conforte la démarche du Gouvernement dans ce sens. J'encourage les investisseurs privés à participer aux efforts du Fonds pour le Capital Investissement Régional, pour contribuer à dynamiser notre tissu économique. "

Contact Presse :

MINEFI :Jean-François CLEMENCEL – 01 53 18 41 35

CDC PME :Isabelle GINESTET – 01 40 49 99 35
